

CONVOGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

JEUDI 21 MARS 2024 à 20h30

dans la salle du Conseil Municipal.

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse, sur les affaires soumises à délibération, doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Pour aller au-delà de cette disposition imposée par la loi du 21 février 1996, vous trouverez, annexés à la présente, les projets mêmes de délibérations.

Vaut note explicative de synthèse

Merci de bien vouloir vous en munir pour le jour de la réunion.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL



ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal séance du 22 février 2024
Adoption
- 2) Subvention 2024
Participation au fonctionnement des écoles privées
- 3) Subventions 2024 aux associations
- 4) Subvention US Changé Football
Convention d'objectifs et de moyens
- 5) Subvention exceptionnelle US Changé Vélo
- 6) Approbation des comptes de gestion 2023
- 7) Approbation des comptes administratifs 2023
- 8) Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières
- 9) Vote des taux d'imposition 2024
- 10) Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur 2024
- 11) Vote du Budget Primitif 2024
- 12) Taxes et produits irrécouvrables

- 13) Convention de partenariat Mayenne Nature Environnement
 - 14) Loi APER et ZA EnR
Choix des modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables
 - 15) Installation et exploitation d'ombrières photovoltaïques
Attribution de l'occupation du domaine public à la société Mayenne Ombrières
 - 16) Modification simplifiée n° 3 PLUi Laval Agglomération
Avis du Conseil Municipal
 - 17) Protection sociale complémentaire
Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
Mandat au CDG 53
 - 18) Gratification des stagiaires
 - 19) Instauration du forfait mobilité durable
 - 20) Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Diffusion supplémentaire :

- Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services
- Monsieur Sébastien GALLOYER, Directeur des services Scolaires, Sport, Jeunesse, Enfance et Petite Enfance
- Madame Annaïk BESNIER, Directrice des Affaires Culturelles
- Monsieur Jean-Noël REBOURS, Directeur des Services Techniques
- Madame Thérèse GOUABAULT, Correspondante OUEST FRANCE
- Monsieur Martin GÉRAULT, Correspondant COURRIER DE LA MAYENNE